

SERVICE RESTAURATION DU LYCEE CARNOT

Seul le système « repas à la carte » est proposé, il n'existe pas de forfait au lycée.

Le crédit déposé sur la carte est valable pendant toute la scolarité de l'élève au lycée Carnot.

Le prix des repas est déterminé par le quotient familial fourni par les familles en début de chaque année scolaire (voir notice EquiTables 2019). Sans justificatif de tarif, le tarif maximum de 4.05€ est appliqué.

Deux passages sont autorisés chaque jour sur la carte. Le deuxième passage est facturé à 4.05€ quel que soit le tarif de l'élève.

En cas de perte de la carte, il est fortement conseillé de passer à l'intendance pour faire bloquer la carte. Un chèque de 7€ est nécessaire pour son remplacement.

Paiement en ligne

Payez à minuit, mangez à midi !

Il est désormais possible pour les élèves d'effectuer un paiement en ligne via un site sécurisé sur internet. Vous pouvez créditer le badge de passage au self de 10 repas minimum.

Rendez-vous sur le site de l'établissement :

https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s1_107921/accueil

Encart : Applications

Lien :  DEMI-PENSION: Paiement en ligne

Paiement par chèque

La carte doit être créditée d'un minimum de 40€. Le chèque doit être déposé dans la boîte aux lettres du service d'intendance au moins 48h à l'avance.

Tous les chèques de restauration sont à émettre à l'ordre de : L'Agent comptable du lycée CARNOT

(Préciser au dos du chèque nom, prénom et classe de l'élève).